

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 36.- NTERCOMMUNALES - RESA, S.A. Intercommunale - Décret gouvernance - Rapport à présenter par les administrateurs - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales et notamment son article 73;

Vu l'article L6431-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 69 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal;

Vu la présentation du rapport d'activités au sujet de RESA, S.A. Intercommunale établi par MM. LOFFET Alexandre, Echevin-Conseiller communal et GRIGNARD Michel, Conseiller communal et administrateurs de ladite Intercommunale;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

PREND ACTE

du rapport d'activités au sujet de RESA, S.A. Intercommunale établi par MM. LOFFET Alexandre, Echevin-Conseiller communal et GRIGNARD Michel, Conseiller communal et administrateurs de ladite Intercommunale (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE



Madame la Présidente

Messieurs les membres du Conseil
communal de Verviers

Verviers, le 1^{er} septembre 2020

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Verviers,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport conformément à l'article 69 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal relativement à nos activités d'exercice de notre mandat d'Administrateur de la SA intercommunale RESA.

Notre premier rapport couvrait la période de fin mai 2019 à début septembre 2019. Le présent rapport couvre dès lors la période de septembre 2019 à fin août 2020.

Lors de cette période, le Conseil d'administration ainsi que les différents comités dont nous faisons partie ont pu aborder un ensemble de thèmes relevant de la politique générale et de la stratégie de la société.

Le dernier trimestre de l'année 2019 a été marqué par le suivi des négociations syndicales aboutissant à l'adoption, le 18 décembre 2019, du Règlement général de RESA y incluant le règlement de travail, le statut pécuniaire et le statut administratif du personnel de RESA. Ce règlement général a pour rappel été rendu obligatoire suite à la transformation de RESA en société intercommunale et au transfert du personnel d'ENODIA vers la structure. Ces négociations ont également permis de procéder à la nomination de 106 agents contractuels.

Le Conseil a également profité de la fin d'année pour organiser sa séance ouverte au public conformément aux prescrits du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Cette séance a été l'occasion pour le Conseil d'exposer le rapport de gestion 2019, le projet de plan stratégique de la société et son plan de remplacement du parc d'éclairage public aux bourgmestres et directeurs généraux invités ainsi qu'à l'ensemble des citoyens présents.

Le budget 2020 de la société a également été arrêté par le Conseil en décembre 2019, sur recommandation du Comité d'audit.

L'année 2019 s'est close par l'adoption du plan stratégique 2020-2022 de l'intercommunale par l'assemblée générale de RESA ; plan qui avait au préalable été préparé par le Conseil d'administration lors de ses séances d'octobre et de novembre 2019.



La période reportée a également été marquée par une série de rencontres organisées entre le Gouvernement wallon et les GRDs dont un des thèmes principaux a porté sur le report du tarif prosumers.

Malgré la crise du coronavirus Covid-19 rendant impossible toute réunion physique, le Conseil d'administration a continué de se réunir par vidéoconférence de manière régulière et a dès lors pu procéder à l'arrêt des comptes 2019 de la société et à l'organisation de son assemblée générale en date du 17 juin 2020.

Le Conseil d'administration, le Comité d'audit et le Comité de rémunération ont en effet pu, durant cette période particulière, établir l'ensemble de la documentation nécessaire à la bonne tenue de cette Assemblée générale.

Le Conseil a également travaillé, durant cette période, à consolider et renforcer la gouvernance de la société en nommant un DRH au sein de l'organe interne de direction et en procédant à la mise en place de la fonction d'audit interne.

En termes de formation, le Conseil a reçu, en février 2020, les membres de l'Advisory Board de RESA, organe chargé de prodiguer des conseils et d'accompagner la stratégie d'innovation de la Société, ce qui lui a permis de prendre connaissance des évolutions technologiques en matière énergétique et des différentes voies de développement du métier de GRD.

Nous espérons que ce rapport vous apporte les éclaircissements nécessaires quant à l'exercice de notre mandat au sein de l'intercommunale RESA et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Verviers, en nos sincères salutations.

Michel GRIGNARD

Conseiller communal

Alexandre LOFFET

Echevin